

Séance du 5 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Date de la convocation		
27/05//2026		
Date d’Affichage		
08/06/2026		

DCM N° 2026-34

L’an deux mil vingt-six

Et le cinq juin

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, D’ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, CIONI Gilles, POGGI Jean-Paul, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, FICO Aurélie,

8 Membres absents excusés (procurations) :

BIAGGINI Jean a donné pouvoir à ALBERTINI Francine
 CROCE AJACCIO Catherine a donné pouvoir à VEISON MARCELLI Nathalie
 NUTTI Thierry a donné pouvoir à GIAMARCHI Marie-Dominique
 CASANOVA Jean-Pierre a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel
 AGOSTINI Antoine a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis
 NUTTI MATTEI Laetitia a donné pouvoir à MARTEL Enzo
 SARTORI Stéphanie a donné pouvoir à UGOLINI Nuria
 PORTA Marine a donné pouvoir à SIMONI PIACENTINI Céline

0 Membre absent :

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération portant création de 3 emplois non permanents d’adjoint territorial d’animation en vue de faire face à un accroissement saisonnier d’activité

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, conseillère municipale déléguée aux Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que :

CONSIDERANT les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de 3 emplois non permanents d’assistant (e) d’animation extrascolaire, d’une durée de 35 h de service hebdomadaire, qui sera pourvu par trois agents contractuels relevant du grade d’adjoint d’animation territorial, conformément aux dispositions de l’article L.332-23-2° du Code général de la Fonction Publique pour une période d’un mois,

La proposition de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique est mise aux voix

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d’emplois des Adjoints Territoriaux d’Animation,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique
- De créer 3 emplois non permanents d'assistant(e) d'animation extrascolaire, relevant du grade d'Adjoint Territorial d'Animation, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures pour une période d'un mois,
- De fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1^{er} échelon, échelle C1 du grade d'adjoint territorial d'animation.

DIT

- Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONNETRI

